Suspension de permis

Par David 19
bonjour à tous,
suite à contrôle d'alcoolémie positif en sortant de discothèque , je viens d'avoir une suspension de permis pour une durée de 5 mois.
Je réside à la campagne non desservi par les transports en commun et travaille à plus de 30km de mon domicile avec des horaires variables (je peux embaucher à 5h00 du matin) et sans aucun collègue habitant dans mon secteur.
De plus mon fils réside chez sa mère dans un autre département suite à notre séparation et la seule condition pour que je puisse le voir et passe du temps avec lui pendant ses vacances et que j'aille le chercher.
Savez vous s'il existe un moyen d'aménager la suspension de mon permis afin de pouvoir aller travailler et également voir mon fils que je vois très peu?
Je sors rarement et il aura fallu d'une fois pour en arriver à cette situation que je regrette maintenant.
Merci pour vos réponses conseils et éventuellement courrier type afin de faire ma demande.
Par isernon
bonjour,
vous devez utiliser un moyen de locomotion ou le permis de conduire ne soit pas nécessaire comme un vélo électrique ou une voiture eléctrique, la location existe.
je ne crois pas qu'un aménagement de la suspension du permis soit encore possible.
salutations
Par jodelariege
bonjour il n'est pas possible d'avoir un aménagement de la suspension en cas d'alcool au volant
lire ci dessous:
https://www.service-public.fr/particuliars/vosdroits/F14855